



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré
DGRH B2-3

Arrêté du - 6 SEP. 2021

portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des psychologues de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 modifié portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des psychologues de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2018 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur de l'administration centrale et des membres des bureaux de vote électronique pour l'élection au comité technique ministériel de l'éducation nationale, à la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils et aux commissions administratives paritaires nationales ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des psychologues de l'éducation nationale en date du 7 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal de répartition des sièges par grade à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des psychologues de l'éducation nationale en date du 12 décembre 2018,

Arrête :

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale du corps des psychologues de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A/ Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Monsieur Vincent SOETEMONT, directeur général des ressources humaines, président
- Monsieur Marc ESTOURNET, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines
- Madame Cécile BOURLIER, sous-directrice de la gestion des carrières
- Monsieur Dominique VIALLE, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières
- Madame Fatima DOUHI, attachée principale d'administration de l'Etat
- Madame Patricia BARTHOLY, attachée d'administration de l'Etat hors classe
- Monsieur Vincent CIMA, attaché principal d'administration de l'Etat
- Madame Hélène DEPLAGNE, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame Claire ENGEL, attachée principale d'administration de l'Etat

b) Membres suppléants

- Madame Nathalie HAZERA, attachée principale d'administration de l'Etat
- Monsieur Hakim CHELLAT, attaché principal d'administration de l'Etat
- Monsieur Khemareth PRAK, attaché principal d'administration de l'Etat
- Madame Claudine TAMAYO-LOUVRIER, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Christelle EGA, ingénieure d'études
- Madame Anaïs PAMBOUKJIAN, attachée principale d'administration de l'Etat
- Monsieur Thierry COHEN-SALMON, attaché d'administration de l'Etat
- Monsieur Anthony SAULOUP, attaché d'administration de l'Etat
- Madame Chloé NIMESKERN, attachée d'administration de l'Etat

B/ Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

1. Classe exceptionnelle

- Monsieur Philippe LACAZE - SNES - SNUipp – FSU
- Madame Marie-Christine JARRIGE - SNES - SNUipp - FSU

2. Hors classe

- Madame Frédérique PENAIRE - SNES - SNUipp – FSU
- Madame Catherine GIARD - SE UNSA – SNP
- Madame Patricia GAROUSTE - SGEN CFDT

3. Classe normale

- Madame Emmanuelle KOESSLER - SNES - SNUipp – FSU
- Madame Géraldine DURIEZ - SNES - SNUipp – FSU
- Madame Nathalie EUDES - SE UNSA - SNP
- Madame Fabienne TESTA - SGEN CFDT

b) Membres suppléants

1. Classe exceptionnelle

- Madame Natacha DELAHAYE - SNES - SNUipp – FSU
- Madame Anne-Marie VALDENAIRE - SNES - SNUipp – FSU

2. Hors classe

- Madame Françoise DALIA - SNES - SNUipp – FSU
- Madame Colette CAPRON - SE UNSA – SNP
- Madame Véronique LE BERVET - SGEN CFDT

3. Classe normale

- Madame Nathalie PANIER - SNES - SNUipp – FSU
- Monsieur François BERTAUD - SNES - SNUipp – FSU
- Madame Audrey JOLIVET - SE UNSA – SNP
- Madame Virginie BOTTON - SGEN CFDT

Article 2 : L'arrêté du 4 mars 2021 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des psychologues de l'éducation nationale est abrogé.

Article 3 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le – 6 SEP, 2021

POUR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
ET PAR DÉLÉGATION
LA SOUS-DIRECTRICE DE LA GESTION DES CARRIÈRES
DGRH B2

CÉCILE BOURLIER

